

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2014

---

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA  
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1729)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL45

présenté par  
Mme Capdevielle, rapporteure

-----  
**ARTICLE 16**

À l'alinéa 3, après les mots : « huit mois », insérer les mots : « à compter de la publication de la présente loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.